

**Canadian Nuclear
Safety Commission**

**Commission canadienne de
Sûreté Nucléaire**

Public Meeting

Réunion publique

December 13, 2001

Le 13 décembre 2001

Public Hearing Room
14th floor
280 Slater Street
Ottawa, Ontario

Salle d'audiences publiques
14e étage
280, rue Slater
Ottawa (Ontario)

Commission Members present

Commissaires présents

Ms Linda J. Keen, President
Dr. Christopher R. Barnes
Dr. Yves M. Giroux
Mr. Alan R. Graham
Ms Letha J. MacLachlan

Mme Linda J. Keen, présidente
M. Christopher R. Barnes
M. Yves M. Giroux
M. Alan R. Graham
Mme Letha J. MacLachlan

Secretary: Mr. Marc A. Leblanc

Secrétaire: M. Marc A. Leblanc

(13) Dec. 2001

1 **Rapport intérimaire sur la performance de la**
2 **centrale nucléaire de Gentilly-2**

3 M. HARVIE: Merci, madame.

4 Quand vous avez renouvelé le
5 permis d'exploitation pour la centrale nucléaire
6 de Gentilly-2 il y a un an, nous nous sommes
7 engagés de produire un rapport intérimaire sur la
8 centrale pendant l'automne de cette année.

9 Alors je vous présente M. François
10 Rinfret qui est notre agent principal dans le
11 bureau à Gentilly-2 qui va présenter le rapport.

12 Monsieur Rinfret.

13 M. RINFRET: Mon nom est François
14 Rinfret. Madame la présidente, madame et
15 messieurs les commissaires, bonjour.

16 Le rapport CMD 01-M80 vise à
17 informer la Commission de la centrale nucléaire de
18 Gentilly-2 depuis le dernier renouvellement du
19 permis à l'automne 2000. Le permis d'exploitation
20 de Gentilly-2 expire le 31 décembre 2002.

21 Voici le plan de la présentation.

22 Cette présentation résume
23 l'évaluation des agents de la CCSN de la
24 performance de la centrale de Gentilly-2 pour les
25 dix domaines de sûreté ainsi qu'une description

1 des actions requises à court terme par
2 Hydro-Québec.

3 Ce rapport d'étape sur la
4 performance de la centrale nucléaire de Gentilly-2
5 vise à informer les commissaires de l'état
6 d'avancement d'Hydro-Québec sur les questions
7 soulevées dans le rapport CMD OO-H15 requérant des
8 actions à court terme ainsi que le statut de
9 chaque domaine de sûreté.

10 Notons qu'aucune nouvelle question
11 requérant des actions à court terme a été
12 identifiée. Ce rapport d'étape n'est donc pas une
13 évaluation exhaustive de la performance du
14 titulaire de permis. Les agents de la CCSN
15 compléteront une évaluation exhaustive au
16 renouvellement du permis avant la fin de l'année
17 2002.

18 Sur la performance de la centrale,
19 les agents de la CCSN considèrent que
20 l'exploitation de Gentilly-2 a été sécuritaire au
21 cours de la période visée. Il ne s'est produit
22 aucune défaillance grave de système fonctionnel.
23 Les systèmes spéciaux de sûreté ont été
24 disponibles. Les rejets à l'environnement ont été
25 en deçà des limites et le risque pour le public et

1 les travailleurs a été maintenu faible.

2 Les agents de la CCSN ont donc
3 identifié dix domaines de sûreté. Six de ces
4 domaines ont été jugés acceptables et trois
5 conditionnellement acceptables. Par ailleurs, un
6 domaine de sûreté a été jugé inacceptable. Les
7 détails sont donnés dans les tableaux suivants.

8 Le seul domaine de sûreté jugé
9 inacceptable est celui de l'assurance de
10 performance. Il avait été jugé conditionnellement
11 acceptable dans le rapport CMD 00-H15.

12 Hydro-Québec doit donc restructurer son programme
13 d'assurance de la qualité afin de le rendre
14 conforme aux exigences des normes de l'ACNOR.

15 Les agents de la CCSN s'attendent
16 à voir, au cours de l'année prochaine, des
17 améliorations de la performance du titulaire dans
18 les domaines qui ne sont pas jugés acceptables.

19 Par ailleurs, Hydro-Québec a
20 amélioré sa performance dans les domaines de la
21 planification des mesures d'urgence et de la
22 sécurité nucléaire de sorte que ces domaines sont
23 passés au cours de la période de
24 conditionnellement acceptables à acceptables.

25

1 Les agents de la CCSN ont
2 identifié un domaine de sûreté à la centrale de
3 Gentilly-2 requérant des actions. Il s'agit
4 domaine de l'assurance de la performance, et plus
5 spécifiquement le programme d'assurance de la
6 qualité. La clause 3.4 du permis d'exploitation
7 de la centrale de Gentilly-2 stipulait qu'Hydro-
8 Québec devait établir et mettre en oeuvre un
9 programme d'assurance de la qualité conforme aux
10 normes de l'ACNOR avant le 1^{er} novembre 2001.

11 Hydro-Québec a demandé une
12 modification de la clause du permis de telle sorte
13 qu'elle doive fournir pour le 31 janvier 2002 un
14 plan d'action révisé indiquant les étapes menant à
15 l'établissement et à la mise en oeuvre d'un
16 programme d'assurance de la qualité conforme aux
17 normes de l' ACNOR. Cette demande a été accordée.

18 Hydro-Québec a tout récemment
19 présenté aux agents de la CCSN sa vision de la
20 nouvelle structure du programme de gestion de la
21 qualité de Gentilly-2.

22 En conclusion, à la lumière de la
23 performance du titulaire discutée dans ce rapport
24 et les résultats des inspections, audits,
25 évaluations et revues, ainsi que les programmes et

1 ressources mis en place, les agents de la CCSN
2 jugent que le titulaire de permis est compétent
3 pour poursuivre l'exploitation de la centrale de
4 Gentilly-2.

5 Les agents de la CCSN sont d'avis
6 qu'Hydro-Québec doit restructurer son programme
7 d'assurance de la qualité afin de le rendre
8 conforme aux exigences des normes de l'ACNOR.

9 Ceci termine notre présentation.
10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE: Merci. Est-ce
12 qu'il y a des questions ou des commentaires pour
13 l'équipe de CCSN? Je pense qu'il y a un
14 représentant de Hydro-Québec qui est avec nous ce
15 soir aussi.

16 Are there questions?

17 Dr. Giroux.

18 MEMBRE GIROUX: Merci.

19 Je vais commencer par une question
20 de détails pour le personnel. En page 9 quand
21 vous discutez du programme d'inspection en
22 service, vous écrivez qu'il y a cinq tuyaux de
23 deux pouces de diamètre qui devront être remplacés
24 ou réparés entre février 2002 et octobre 2013.
25 Est-ce qu'il s'agit d'octobre 2003 ou est-ce que